

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 septembre 2017

Nombre de conseillers municipaux : 11 présents / 12 voix

Présents : MM. Christine Chaffard, Philippe Bolzoni, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Nadia Chatel Louroz, Patricia Lopez Luiset, Pierre-Henri Mossuz, Fabrice Magréault, Eric Pagnod, Christine Reignier, Marc Sintès.

Excusés : M. Philippe Gevaux (procuration Patricia Lopez Luiset),

Absents : MM. José Evangelista, Angelo Parisi

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 3 juillet 2017 et désigne M. SINTES Marc, secrétaire de séance.

1) Présentation de l'avant projet de l'école par la société Euromodules

Il est présenté au conseil municipal un avant projet d'agrandissement de l'école par la société Euromodules. Cet agrandissement concerne la création d'un nouveau restaurant scolaire et d'une nouvelle salle de motricité. Après un tour de table, le conseil municipal valide l'avant projet.

2) Attribution des lots pour les travaux de réhabilitation du Relais du Môle suite à la nouvelle consultation.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nouvelle consultation pour le marché relatif à la réhabilitation et à l'extension du Relais du Môle suite à la décision de rendre les lots 4bis, 5bis, 6bis, 6 et 7 infructueux.

Après analyse des offres, la commission a décidé d'attribuer les lots comme suit :

1) Relais du Môle – restaurant

- Lot 6 : plâtrerie – peinture : entreprise CHATEL DECOR pour un montant de 33 905 € HT
- Lot 7 : carrelages – faïences : entreprise DAREK Carrelage pour un montant de 26 860.67 € HT

2) Relais du Môle – logement

- Lot 4 bis: plâtrerie – peinture : entreprise CHATEL DECOR pour un montant de 25 725.20 € HT
- Lot 5 bis : carrelages – faïences : entreprise DAREK Carrelage pour un montant de 6 404 € HT
- Lot 6 bis : ventilation – plomberie : entreprise THIEL ROSSAT pour un montant de 11 636 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision de la commission présentée ci-dessus
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour engager les dépenses correspondantes ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour les formalités à accomplir

3) Marché de travaux de réfection de voirie, de reprise des busages et pose de buses à Larsenex

Madame le Maire présente au conseil municipal les offres reçues pour ce marché de travaux. Elle rappelle au conseil municipal qu'un dossier de subvention a été déposé au titre de la réserve parlementaire de M. CARLE et, que, pour obtenir cette subvention il ne faut pas avoir débuté les travaux tant que le dossier n'est pas réputé complet. Il est donc demandé au conseil municipal d'attribuer ces travaux au prochain conseil municipal. Après avoir débattu, le conseil municipal accepte à l'unanimité de reporter l'attribution du marché.

4) Convention avec la MJCI pour le poste de coordinateur

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition d'une équipe de coordination des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la convention proposée,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention.

5) Achat de la parcelle A 3221 au lieu dit « Chez Béroud »

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait opportun d'acheter la parcelle A 3221 d'une superficie de 558 m² au lieu dit « Chez Béroud ». En effet, cette parcelle jouxte la parcelle du Relais du Môle et elle permettrait de réaliser des places de parking. La propriétaire, Mme DELAJOURD Pascale, est d'accord de vendre sa parcelle au prix de 12 € le m² soit 6 696 €.

Après avoir entendu Mme le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte d'acheter la parcelle A 3221 à Mme DELAJOURD au prix de 12 € le m² ;
- Décide de prendre en charge les frais d'acte ;
- De faire établir l'acte notarié par l'étude de Maître ACHARD ;
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié.